

ELECTION DU DIRECTEUR DE L'IUT SENART-FONTAINEBLEAU CALENDRIER

Date du scrutin : Jeudi 24 septembre 2026

Textes de référence :

- Code de l'éducation, article 713.9
- Décret 84-1004 du 12-11-1984 modifié
- Règlement intérieur de l'IUT adopté le 12/12/13 - [Article 11](#)

Diffusion :

- Présidence et DAJG de l'Université
- Membres du Conseil d'IUT
- Assemblée des Directeurs d'IUT
- Affichage dans les locaux de l'IUT et sur le site internet

Affichage de l'arrêté et Appel à candidature	<i>Scrutin 1 mois après l'appel au plus tard</i>	Au plus tard le 17 juillet 2026
Dépôt des candidatures accompagnées des professions de foi adressées à la Présidente du Conseil sous couvert du Responsable Administratif	<i>3 semaines avant le scrutin</i>	Jeudi 3 septembre 2026, 16h
Communication des candidatures aux membres du Conseil d'IUT	<i>2 semaines avant le scrutin</i>	Jeudi 10 septembre 2026
Scrutin (sous condition de présence ou de représentation de la moitié des membres en exercice)		Jeudi 24 septembre 2026 14h30 Campus LIEUSAINT
Dépouillement par des scrutateurs, membres du Conseil, chaque candidat ayant la possibilité d'en désigner un	<i>En fin de scrutin</i>	Si la majorité absolue n'est pas atteinte au 1 ^{er} tour, 3 autres tours sont éventuellement prévus.
Si la condition de présence n'est pas remplie ou si les 4 tours sont infructueux	<i>Nouveau conseil réuni dans un délai de 8 jours</i>	Jeudi 1^{er} octobre 2026 Campus LIEUSAINT